



POUR AFFICHER

**CETTE OFFRE D'EMPLOI S'ADRESSE AUX PERSONNES DÉJÀ
À L'EMPLOI DE LA C.S.P.O. AINSI QU'AUX PERSONNES DE L'EXTERNE**

CHAPITRE 10

OBJET : MAGASINIÈRE OU MAGASINIER, CLASSE I
- CONCOURS SA-26

AFFECTATION PRÉVUE : C.F.P.O.

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : DIRECTRICE OU DIRECTEUR DU CENTRE

STATUT D'EMPLOI : EMPLOI DE SOUTIEN DANS LE CADRE DES
COURS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

NATURE DU TRAVAIL :

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à assumer la responsabilité d'un magasin ou d'un entrepôt et à effectuer les différents travaux requis pour leur opération.

Au besoin, elle doit, en plus, exercer les attributions caractéristiques de la classe de la magasinnière ou du magasinier, classe II.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES :

La personne salariée de cette classe d'emplois coordonne les opérations décentralisées ou non d'un magasin placé sous son autorité; elle est responsable de la réception, de l'emménagement, de la remise et de la livraison des outils, des marchandises, du matériel et des autres articles; elle prête les instruments, outils et matériel audiovisuel et voit à leur récupération; elle veille à ce que les marchandises reçues soient conformes aux bons de commande; elle remplit les récépissés et autres documents et prend note des avaries et des pertes; elle inscrit le détail des marchandises reçues dans des registres ou sur des fiches appropriées, s'assure que les marchandises sont entreposées convenablement et les marche, le cas échéant.

Elle livre les articles en magasin et prépare les bons de commande nécessaires au remplacement des articles; elle peut vendre certains articles et préparer les dépôts; périodiquement, elle voit, au moyen d'un inventaire complet, à ce que les stocks soient conformes aux registres et rédige des rapports; conformément à une procédure établie et des directives précises, elle effectue certains achats.

Elle effectue les travaux mineurs de réparation et d'entretien qui s'imposent et s'assure que les réparations d'importance sont accomplies; elle voit au bon ordre du magasin.

Elle peut être appelée à saisir à l'ordinateur, à l'aide d'un programme approprié, les données pertinentes aux tâches qu'elle exécute.

Elle peut être appelée à initier au travail les nouvelles magasinnières ou les nouveaux magasiniers ainsi qu'à coordonner le travail du personnel de soutien.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles dans une spécialité appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et avoir deux (2) années d'expérience pertinente.

EXIGENCES PARTICULIÈRES :

Test de français oral SEL - TÉLUQ - Université du Québec (1-877-444-2505, poste 2681) avec un seuil de réussite de B+. La personne détenant un poste régulier de magasinnière ou de magasinier, classe I n'a pas à fournir cette attestation.

Connaissance et expérience dans les domaines de la mécanique automobile et de la mécanique de véhicule lourd.

SEMAINE DE TRAVAIL : Semaine de 35 heures.

HORAIRE DE TRAVAIL : 14 h 30 à 22 h.

ENTRÉE EN FONCTION : Dès que possible.

SALAIRE : 18,65 \$/heure.

Toute personne intéressée par le poste et ses défis est invitée à présenter sa candidature en faisant parvenir son curriculum vitae accompagné d'une copie de ses diplômes et relevés de notes au plus tard le 7 février 2012 à 15 h.

LOUISE LAROUCHE
CONSEILLÈRE EN GESTION
DU PERSONNEL
RESSOURCES HUMAINES
225, RUE SAINT-RÉDEMPTEUR
GATINEAU (QUÉBEC)
J8X 2T3
gladusyl@cspo.gc.ca

DATE DE L'OUVERTURE DE POSTE : Le 1^{er} février 2012.

Dans le but d'assurer la confidentialité de votre demande, vous êtes priée ou prié d'indiquer le terme CONFIDENTIEL dans le coin gauche inférieur de votre enveloppe ainsi que le numéro du concours.

La commission scolaire s'étant dotée du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

Veillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les candidates et candidats retenus ainsi qu'avec les personnes salariées de la commission scolaire.